

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 20 JUILLET 2022
D2022062706

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Étaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon
Excusé : CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de la salle « Les Hirondelles »

Vu la délibération du 16 novembre 2020 relative à l'adoption du règlement de la Salle des Hirondelles, située 240 route de la Bottière.

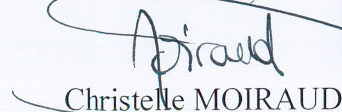
Madame le Maire informe le conseil municipal de la modification de ce dernier comme suit :

- Modification des horaires des permanences de la responsable des salles
- Modification de l'article 6 (interdiction de barbecue et de feu)
- Forfait de 30 € pour la location de la vaisselle durant le temps de location
- Forfait vaisselle cassée ou perdue (le tableau mentionnant les coûts détaillés de la vaisselle sera joint à la convention signée)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la modification du règlement intérieur de la salle « Les Hirondelles » annexé ci-joint.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD

